



Locam location matériel

Par savoie999

Madame, monsieur

J'ai contracté il y a 5 ans une location pour le changement de mon éclairage, je suis passé au led.

Mon contrat arrivait à échéance en avril.

Sauf qu'en petit au dos de la feuille de contrat il y a marqué que si je ne dénonce pas le contrat 3 mois avant il est reconduit pour deux an et la restitution en fin de contrat alors que lorsque j'ai signé le contrat avec la société qui m'a posé le matériel il y a bien marqué qu'après les 60 mois je suis le propriétaire du matériel.

Aujourd'hui on me met en demeure de payer les loyers et cela pour 2 ans ce qui est une escroquerie alors que je suis devenu le propriétaire des néons led.

Est ce que je peux faire valoir la loi Hamont qui permet de résilier le contrat 1 an et 14 jours après?

Ou avez vous une solution pour me sortir de ce problème qui est en train de mettre en péril mon entreprise déjà en grande difficulté.

Merci par avance

Bien cordialement

Par LOCAM

Bonjour Savoie999,

Je vous invite à me communiquer votre numéro de dossier et votre numéro de téléphone en messagerie privée afin qu'un conseiller client vous contacte.